

Le PLU et le développement durable



Concernant l'environnement, la lecture du PLU appelle de la part de l'AJUV toute une série de remarques. Elles s'appuient systématiquement sur ce qui est écrit – ou ce qui manque – dans les documents officiels. Pour accroître la clarté et l'honnêteté de la présentation, les éléments qui ressortent du point de vue de l'**AJUV** sont indiqués en italique.

Alors qu'en matière d'urbanisme, c'est devenu un outil majeur de développement urbain, **aucun éco-quartier n'est mentionné**, à savoir aucun aménagement d'ensemble et non au coup par coup qui améliore la qualité de vie, comme cela se fait dans nombre de villes. *Nous espérons que cette préoccupation sera majeure dans les zones non définies (« PAPAG »), mais sans aucune certitude. Ne pas prendre en compte une dimension aussi évidente que la durabilité urbaine, ne pas en faire un objectif majeur corrélé à un agenda 21 nous pose question.*

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) obligatoirement annexé au PLU contient beaucoup de généralités, mais il y manque des éléments aussi importants que la **protection des bords de l'Orge** (couloir écologique). Les orientations du SIVOA (Syndicat de l'Orge) qui gère entre autres la rivière sur le plan de la pollution, de la biodiversité, de la prévention des inondations et de la qualité paysagère, ne sont pas prises en compte. De la sorte, alors qu'il est prévu un cheminement des piétons en bord de rivière, pour créer une continuité de promenade, rien n'est écrit dans le PLU sur l'acquisition des fonds de parcelles lors de mutations (site EDF par exemple entre l'Orge et l'avenue de la Terrasse).

Nous y reviendrons en détail sur ce site dans un article indépendant, mais **les parcs ou espaces verts sont traités de façon erronée** : certains qui sont sur du domaine privé (HLM) sont repris et d'autres sur le domaine public sont oubliés (espace vert du centre de loisirs, maison de quartier Sarraut , square Carnot devant le collège, etc.)

La nappe phréatique (qui se trouve moins de 2 m à Juvisy) n'est pas prise en compte, ce qui, à raison, inquiète beaucoup de riverains des futurs parkings souterrains. En effet, l'élévation d'immeubles implique nécessairement la réalisation proportionnelle de parkings souterrains, créant potentiellement d'importants désordres dans la circulation hydrologique souterraine.

Que dire enfin, dans cette perspective **de l'absence complète de mention de transports en commun** – à part le tracé du T7, porté sur le plan, *qui nous réjouit, mais auquel le maire continue de s'opposer* – ? *Comment vivre au XXIème siècle avec de pareilles densités (un passage de 15 00 à 19 000 habitants) sans moyens de*

transports propres, sinon en transformant Juvisy en zone permanente de bouchons ?

En conclusion : globalement ce PLU répond à des demandes particulières soit d'aménageurs ou de propriétaires, mais pas à ceux des habitants d'aujourd'hui ou de demain. Il ne traite pas à égalité les Juvisiens et porte une potentialité de corruption ou d'abus de pouvoir.

Si vous souhaitez exprimer votre désaccord vis-à-vis de ce projet faites-le entre le 11 avril et le 17 mai auprès du commissaire enquêteur. Attention cette période comporte des jours fériés, des ponts et des vacances. Vous pouvez pour connaître les modalités pratiques vous reporter à l'article [Comment participer à l'enquête publique sur le PLU ?](#) et utiliser toutes les informations issues de ce site que vous voulez.